

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2026/005/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 28 JANVIER 2026**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI U CENTRU-PAESE DI A TRAVERSA  
D'EVISA - EX RD84**

**AMÉNAGEMENT DE L'HYPERCENTRE DE LA TRAVERSE  
D'EVISA - EX-RD84.**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement avec la commune d'Evisa pour la réalisation du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur l'ex-Route Départementale 84.

### **I- OBJET DE L'OPERATION**

L'ex-RD 84 constitue un axe structurant majeur permettant la desserte du réseau routier du Pumonte et assurant la liaison entre Portu, les gorges de la Spelunca, Evisa et le col de Verghju.

La commune d'Evisa est traversée par cette ex-route départementale. Cette traverse constitue à la fois un espace de circulation et un lieu de vie au cœur du village. Aujourd'hui, l'étroitesse de la plateforme, la cohabitation complexe entre véhicules et piétons, ainsi que l'absence d'aménagements sécurisés génèrent des situations à risque et limitent l'attractivité du centre-bourg.

La section concernée par le projet correspond à l'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur un linéaire d'environ 240 m. comprenant l'aménagement du cœur du village et du parking central.



## **II - SITUATION ACTUELLE**

L'ex-RD 84 dans la traversée d'Evisa présente aujourd'hui plusieurs dysfonctionnements :

- Chaussée fortement dégradée, structure vieillissante, n'assurant plus de bonnes conditions de sécurité.
- Absence ou discontinuité des cheminements piétons, créant un risque pour les usagers, notamment en période touristique où la fréquentation est élevée.
- Stationnement désordonné, notamment longitudinal sur accotement, réduisant la visibilité et la largeur utile de voie.
- Gestion des eaux pluviales insuffisante, entraînant des dégradations récurrentes de chaussée et de trottoirs.
- Difficulté de cohabitation entre flux automobiles, piétons et cyclistes dans le centre du village.

La zone d'étude comprend les abords de la mairie, des commerces, ainsi que le secteur donnant accès vers la Spelunca, ce qui confère au projet un enjeu touristique et économique important.

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 240 m, constitue le cœur du village, la perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route.



## Secteur central du parking



### **III - OBJECTIFS**

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse et sécuriser la traverse par une requalification complète ;
- Créer un cheminement piéton continu et sécurisé ;
- Requalifier les abords du village pour renforcer l'attractivité touristique et commerciale ;
- Améliorer le traitement des eaux pluviales ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti d'Evisa (façades en pierre, parking) ;
- Organiser les espaces de stationnement ;
- Reconstituer la structure de chaussée sur l'ensemble de la traverse ;
- Assurer le maintien de l'accessibilité pour les riverains, commerçants, livreurs et services publics ;
- Intégrer les besoins liés au tourisme, très présent en saison estivale ;
- Prendre en compte le rôle de la RD84 comme route de montagne importante, notamment en termes de circulation, de transit et d'interventions d'urgence.

### **IV - AMENAGEMENT PROJETÉ**

L'aménagement de cet hypercentre consiste à reprendre l'ensemble de la chaussée et à créer une zone apaisée type « zone 30 » sur une longueur d'environ 120 m en zone centrale en enrobé grenaillé avec des bordures à niveau, mais également le

réaménagement du parking et un reprofilage de la largeur de plateforme. L'aménagement est le suivant :

#### Géométrie :

- Voirie aux extrémités de l'hypercentre : chaussée en enrobé avec deux voies de 2,50 m de large et réaménagement des trottoirs en béton désactivé ;
- Espace voirie centrale : chaussée en enrobé grenailé et trottoir à niveau
- Le parking est différencié de la chaussée par un revêtement différent (béton désactivé, des trottoirs en périphérie en pierre et un caniveau CC1 en pierre permettant la séparation de la chaussée et du parking et l'écoulement des eaux de pluies).

#### Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB2) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.

#### Photomontages





### Assainissement pluvial

Création d'un réseau d'assainissement enterré en diamètre 600 sur le côté amont de la chaussée surmonté d'un caniveau.

## Dispositifs de retenue

Les murets existants sont réhaussés et des garde-corps y seront posés afin d'assurer une hauteur réglementaire.

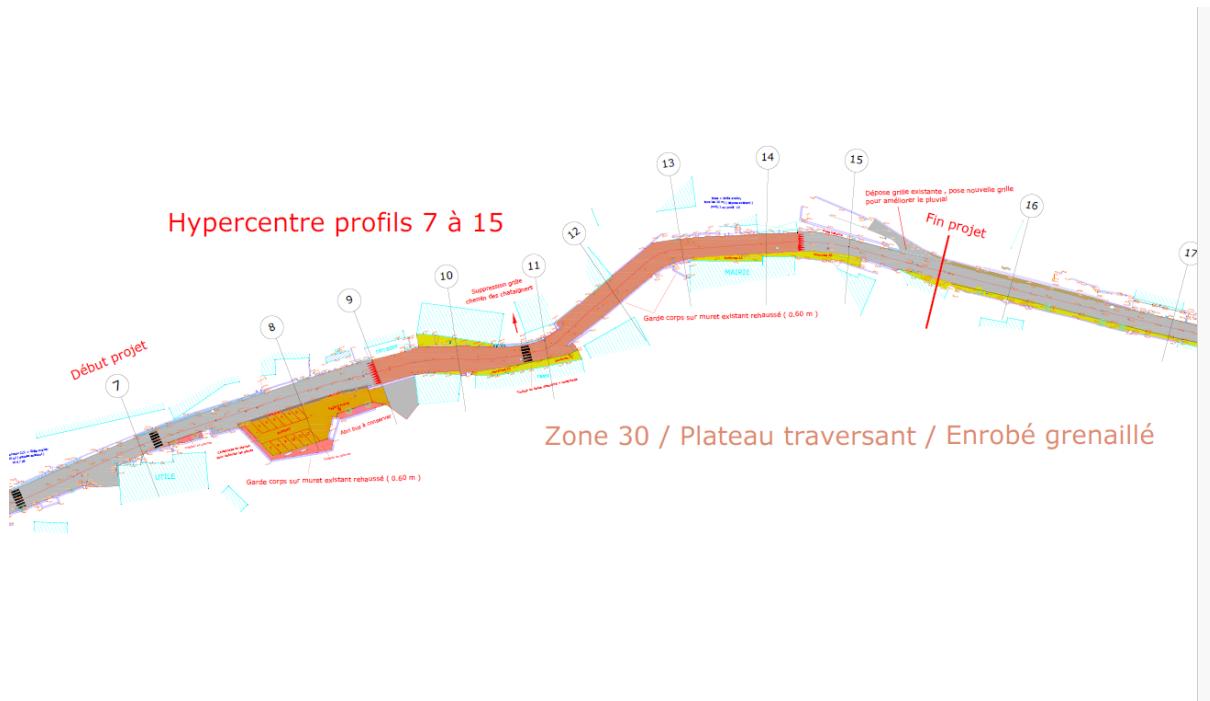
## Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets tous les 3 m environ, délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

## Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles ;

Réalisation d'un panneau d'information pour les commerces.



## **V - COÛT DE L'OPERATION**

Le coût prévisionnel de cette opération, inscrite au PPI 2026-2030 (1<sup>ère</sup> section), s'élève à un montant total arrondi à **475 000 €TTC**, tel que détaillé ci-après :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Travaux préparatoires et terrassement	64 050 €
Assainissement pluvial	178 500 €
Murets et garde-corps	23 400 €
Voirie trottoirs	161 285 €
Signalisation	3 250 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>430 485 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>473 533,50 €</b>

## **VI- FINANCEMENT**

Il est proposé la participation communale pour les prestations suivantes en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100% par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, garde-corps, parapet sont cofinancés par la commune.

*La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.*

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur l'ex-Route Départementale 84, en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, ainsi que son financement, tels que détaillés dans le présent rapport, pour un montant total de **475 000 €TTC**.

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :
  - Collectivité de Corse : **367 170 €HT**
  - Commune d'Evisa : **63 315 €HT**
- **D'APPROUVER** l'affectation des crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement sur une opération nouvelle n°1121-335 (Affectation n°1121T335).
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune d'Evisa.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.